

Nettement. « C'est quatre-vingt-treize faisant ses Pâques, » dit Royer-Collard. « C'est un club sous un clocher, » ajouta M. Molé; et M. de Vitrolles : « C'est un bonnet rouge planté sur une croix. » M. Guizot traita leur auteur de « Mal-faiteur intellectuel ». Pour Grégoire XVI, il fulmina l'Encyclique *Singulari* nos du 15 juillet 1834, qui réprouvait le livre et condamnait le système philosophique de l'écrivain.

Ce fut le dernier coup porté à l'école lamennaisienne. Les disciples n'hésitèrent plus à brûler ce qu'ils avaient adoré. Hélas ! il n'en fut pas ainsi du maître. Le pauvre grand homme, se raidissant dans l'erreur et dans le mal, regarda s'évanouir l'une après l'autre ses vieilles affections, dépouilla la pourpre de ses divines croyances, et, roi pour toujours découronné, seul, honteux, chancelant dans son ivresse d'orgueil et de haine, au seuil de sa cinquante-troisième année, brisé par des infirmités précoces, il ferma les yeux à la lumière catholique et se laissa glisser dans la démagogie.

(A suivre.)

A travers le monde des nouvelles

Québec. — Les Quarante-Heures auront lieu à Lotbinière, le 25 ; à Saint-Damien, le 26 ; à Saint-Elzéar, le 27 ; Saint-Michel le 29. — Le nombre des prêtres du diocèse de Québec est actuellement de 392. — Les journaux annoncent que M. L. J. Amédée Papineau, fils du fameux tribun, a apostasié la religion catholique pour entrer dans la secte des presbytériens. Il promet des explications qui pourraient bien ne pas valoir grand chose au tribunal de Dieu. D'ailleurs, c'est le cas de dire : « qui s'excuse, s'accuse. » — Plusieurs journaux, qui ont feint d'ignorer la crise financière des Etats-Unis, s'empressent de publier que les banques et les manufactures rouvrent leurs portes. C'est bien la preuve qu'elles étaient fermées. De même, on annonce fidèlement le départ des familles qui émigrent, mais on nie qu'il en revienne autrement qu'en promenade. Aux Etats-Unis, tout est parfait ; au Canada tout laisse à désirer. — Le mont Saint-Louis, de Montréal, a été considérablement endommagé par le feu, la semaine dernière.

France. — Le sous secrétaire d'Etat des colonies, a envoyé au gouverneur de la Guyane française, un ordre interdisant dans les églises paroissiales les quêtes en faveur des écoles libres. — La Cour de Cassation a définitivement donné gain de cause à Mgr Cazet, évêque de Madagascar, poursuivi pour avoir mis ses diocésains en garde contre les doctrines et les agissements de la Franc-Maçonnerie. — Le célèbre docteur Charcot, grand pourfen-